AFFAIRE N°3
CM 02.07.2026 correspondant incendie secours

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260702-202607060825-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Séance ordinaire du 02 Juillet 2026
à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie – s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, M. LEMOINE, Mme CHAPLAIN, Mme TROTEL, M. AMICE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. HAMON, M. HODGKISS, Mme LETESSIER

Absents excusés représentés : Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. LAMBLIN, Mme JEGU, M. DURAND, Mme CORDONNIER respectivement représentés par Mme CHAPLAIN, Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme LABBE, M. HODGKISS

Absent excusé : M. PORTE

Secrétaire de Séance : Mme CHAPLAIN

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 17
Votants : 22 (dont 5 pouvoirs)
Convocation adressée le 26 Juin 2026

*

AFFAIRE N° 3 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Rapporteur : Mme MICHEL - Maire

Vu la Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure

En vertu de ces dispositions, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Ce correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
DESIGNE M. Guy DELAMOTTE en tant que correspondant Incendie et Secours
VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de Séance
Mme CHAPLAIN

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO 22380